



Conseil économique et social

Distr. générale
11 décembre 1998
Français
Original: anglais

Commission de la population et du développement

Trente-deuxième session

22-24 mars 1999

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

Application du programme et programme de travail futur du Secrétariat dans le domaine de la population

Programme de travail proposé dans le domaine de la population pour l'exercice biennal 2000-2001 : Division de la population du Département des affaires économiques et sociales

Note du Secrétaire général

1. À la session en cours, la Commission de la population et du développement est saisie, pour examen, du programme de travail proposé dans le domaine de la population pour l'exercice biennal 2000-2001. Ce programme de travail proposé a été établi conformément au plan à moyen terme pour la période 1998-2001¹, adopté par l'Assemblée générale dans la section I de sa résolution 51/219 du 18 décembre 1996. Le programme de travail doit encore être examiné par le Comité du programme et de la coordination, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et la Cinquième Commission et doit être approuvé par l'Assemblée à sa cinquante-quatrième session.

2. Le programme de travail proposé a été établi conformément aux directives énoncées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 3344 (XXIX) et 3345 (XXIX) datées du 17 décembre 1974 et 39/228 datée du 18 décembre 1984 et par le Conseil économique et social dans ses résolutions 1986/7 du 21 mai 1986, 1989/92 du 26 juillet 1989 et

1991/92 du 26 juillet 1991, et dans le cadre du programme 28 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001. Il fait par ailleurs suite aux programmes de travail approuvés par le Conseil dans ses résolutions 1979/33 du 9 mai 1979, 1981/29 du 6 mai 1981, 1984/4 du 16 mai 1984, 1985/5 du 28 mai 1985, 1987/71 du 8 juillet 1987, 1989/93 du 26 juillet 1989, 1991/92 et 1994/2 du 14 juillet 1994 et dans ses décisions 1995/236 du 17 juillet 1995, 1996/234 du 17 juillet 1996 et 1997/220 du 18 juillet 1997, et prend en considération le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement², tenue au Caire en septembre 1994, et approuvé par l'Assemblée dans sa résolution 49/128 du 19 décembre 1994.

3. Le programme de travail proposé prévoit notamment d'entreprendre des activités pour donner suite à la Conférence internationale sur la population et le développement, de mener des travaux de recherche hautement prioritaires au niveau mondial et de diffuser le résultat de ces recherches avec le maximum d'efficacité, et enfin de fournir un appui

* E/CN.9/1999/1.

fonctionnel à des projets de coopération technique dans le domaine de la population. On trouvera des extraits pertinents du budget-programme du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2000-2001 du Département des affaires économiques et sociales dans le document E/CN.9/1999/CRP.1.

Notes

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante et unième session, Supplément No 6 (A/51/6/Rev.1 et Corr.1) et révisions proposées au plan à moyen terme pour la période 1998-2001 : Programme 28. Affaires économiques et sociales [A/53/6 (Prog. 28)].*

² *Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.XIII.18), chap. I, résolution 1, annexe.